

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 02

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Compte Administratif – Année 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX, 1^{er} Adjoint au Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Sous la présidence de M. Jean-Marc Javaux, 1^{er} adjoint, il est demandé au Conseil Municipal d'examiner le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 761 713.61 € Recettes : 898 196.55 €

Excédent de clôture : + 136 482.94 €

Investissement

Dépenses : 282 710.35 € Recettes : 240 266.54 €

Restes à réaliser : 14 867.10 € (dépenses) / 3 346.00 € (recettes)

Besoin de financement : 96 126.56 €

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Nombre de votants : 13 (Le Maire ne participe pas au vote)

Vote : 13 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20240402-DE2024-02-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024